

Stop à la désinformation

Dans un communiqué aux adhérent.es des Options CORT et SODELI, Énergie Mutuelle les menacent de difficultés dans les remboursements de leurs options et les incitent à sortir de la CSMR en adhérant à une offre concurrente construite avec le soutien de Malakoff Médéric.

Cette communication a été précédée de celles de plusieurs organisations syndicales visant à jeter le trouble sur les conditions de la reprise de la gestion par SOLIMUT.

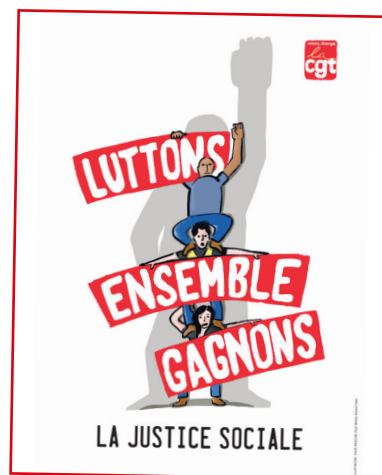
Alors que MUTIEG (aujourd'hui Énergie Mutuelle) était née de la volonté unanime des Fédérations Syndicales en vue de la positionner en gestion de la CSMA et de la CSMR, dans la Mutualité, avec tout l'engagement de la CGT à faire adhérer à la CSMR et ... à porter les options afin de lui faire prendre corps, la CCAS, les délégués Mutieg de sensibilité CGT n'ont jamais été considérés comme de réels partenaires par les dirigeants de la mutuelle et sa majorité de sensibilité CFE-CGC et CFDT.

En 2017, le Président de MUTIEG (d'obédience CFE-CGC), pariant sur la fin du Statut des IEG et du régime spécial, s'appuie sur une majorité CFE-CGC et CFDT de l'AG MUTIEG, pour décider de rompre l'accord historique et d'intégrer MUTIEG au Groupe Malakoff Médéric; institution à gestion paritaire, sans prendre le soin d'échanger, en amont, avec les autres Fédérations Syndicales, (sauf, très certainement, la CFE CGC et probablement la CFDT....) ni avec la CCAS qui lui confie son plus important contrat d'assurance en gestion : la CSMR.

Le Conseil d'Administration de la CCAS de juin 2018 a décidé majoritairement, de confier la gestion de la CSMR à SOLIMUT, assureur de la CSMR, dès sa création par la CCAS.

La FNME CGT soutient cette décision en réponse à une situation de rupture qui est de la seule responsabilité des instances MUTIEG et de son Président.

Au Conseil d'Administration de la CCAS, les délégations CFE CGC et CFDT, très certainement adeptes de la gestion patronale.... Paritaire pardon, se sont offusquées de cette décision et ont promis des perturbations majeures pour les pensionné.es adhérent.es à la CSMR.



Finalement, c'est chose faite, mais absolument pas du fait de la décision de la CCAS qui s'est engagée à instaurer les conditions optimales à un transfert de gestion qui doit respecter les adhérent.es, les acteurs.rices . Rices et les personnels de toutes les entités.

Même si la FNME CGT peut comprendre l'amertume du Président d'Énergie Mutuelle, la FNME CGT dénonce l'attitude revancharde de celui-ci, ainsi que ses deux soutiens que sont les Fédérations CFE CGC et CFDT. La décision prise a certainement contrarié les engagements entre ce beau petit monde et le groupe Malakoff Médéric.

La FNME CGT dénonce la prise d'otage des pensionné.es par des annonces démagogiques qui consistent à leur faire croire qu'ils pourraient adhérer à un produit pérenne équivalent en tout point à la CSMR !

Et sans les 27 millions versés par les Activités Sociales ! Si Énergie Mutuelle pouvait faire la même chose pour moins cher, que ne l'a-t-elle proposé plus tôt à la CCAS et aux adhérents de la CSMR ?

Énergie Mutuelle évoque les dispositions de la loi EVIN, certes, quelques collègues (les plus haut revenus) pourraient effectivement trouver leur compte lors de leur passage en retraite. Mais pour combien de temps ?

Les communications d'Énergie Mutuelle et celles des Fédérations CFE-CGC et CFDT n'ont visiblement qu'un seul but : jeter le trouble et l'incompréhension chez nos collègues pensionné.es.

La FNME CGT n'a désormais plus de doute sur les motivations de ces Fédérations, qui ne semblent pas être animées par l'intérêt de nos collègues pensionné.es mais plutôt pour celui de la structure Énergie Mutuelle et sa tête de groupe Malakoff Médéric.

Sinon, elles ne vendraient pas, par leurs tracts, une protection sociale concurrente à la CSMR, quitte à faire perdre aux adhérent.es actuels de la CSMR le bénéfice de la réduction de la cotisation par l'intervention financière des Activités Sociales; elles indiqueraient clairement que le dispositif loi EVIN ne dure que trois années ! Ensuite, la cotisation est dé plafonnée...

D'ailleurs, ces mêmes organisations syndicales, qui dénoncent sans cesse la gestion majoritaire de la CGT, refusent de s'associer aux actions communes pour l'amélioration du régime de santé statutaire des IEG. Pourquoi, sinon pour offrir une part du « marché » de la couverture maladie toujours plus importante à Malakoff Médéric ?

Lors d'une rencontre avec le Ministère et les employeurs, en novembre 2018, sur l'utilisation des excédents CAMIEG, la CFE-CGC et la CFDT ont préféré porter en commun avec les directions une nouvelle diminution des cotisations des seuls actif.ves de quelques euros. Ce qui permettrait aux directions d'économiser une dizaine de millions d'euros par an.

Le gouvernement vient de décider le remboursement, par les complémentaires santé, du 100% santé dans le domaine de l'Optique, du Dentaire et de l'Auditif. Notre fédération CGT, seule malgré l'appel à l'union Syndicale, a rencontré le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales pour exiger la prise en compte de ces nouveaux remboursements, pour les actif.ves et les inactif.ves par la CAMIEG.

La CGT réaffirme donc que l'enjeu est avant tout l'amélioration des prestations du régime spécial de sécurité sociale des Électriciens et Gaziers actif.ves et inactif.ves. À chaque fois que nous gagnons par la revendication et l'action sur la CAMIEG, nous gagnons sur les sur complémentaires CSMA et CSMR.

La FNME CGT engage son réseau de militant.e.s, élu.e.s et mandaté.e.s à rétablir les vérités et à dire ce que d'autres omettent de dire volontairement :

- **Non, Énergie Mutuelle** n'est pas la meilleure mutuelle du monde, non elle n'a pas l'exclusivité du savoir-faire concernant la gestion de la CSMR,
- **Non, Energie Mutuelle** n'est pas un modèle de démocratie et de transparence : aucune communication ni consultation des adhérents avant la décision d'intégrer Malakoff Médéric, pas plus sur l'utilisation de ses réserves (12 M€ à fin 2017) constituées sur les frais de gestion prélevés sur la CSMA et la CSMR, les cotisations des adhérents aux options.
- **Non, les retraités n'ont pas intérêt à adhérer à la CSM EVIN ou à tout autre contrat proposé par Energie Mutuelle, car cela les ferait sortir du contrat Groupe CSMR et leur ferait perdre le bénéfice du financement solidaire et des réductions proposées par les Activités Sociales".**

- **Oui ! Solimut** va reprendre comme prévu la gestion de la CSMR au 1er juillet.
- **Oui ! Solimut** va proposer des équivalents SODELI et CORT très prochainement et accompagnera dans les démarches d'adhésion !
- **Et oui !** Il y aura automatisation des règlements de prestations entre la CAMIEG, la CSMR et les options proposées par Solimut.

La CGT s'engage pour que la CCAS construise, avec SOLIMUT, une CSMR et des options permettant pour tous les inactif.ves :

- L'utilisation solidaire des 27 millions d'euros de dotation des Activités Sociales,
- Le suivi complet et rapide des prestations,
- L'amélioration du niveau global de remboursement des dépenses de santé.

Montreuil, le 7 mai 2019